PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 08 juillet 2016

Délibération PNMEPMO_BUR_2016_22

Approbation du compte-rendu du bureau du 03 mars 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2016_11 modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve sans modification le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 03 mars 2016.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 08 juillet 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du Conseil de gestion
Séance du 03 mars 2016
Fort-Mahon-Plage

RELEVE DE DECISIONS

Présents :

- M. Olivier WIBART, sous-préfecture d'Abbeville, commissaire du gouvernement
- M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commissaire du gouvernement
- 9 membres du bureau présents ou représentés (sur 14 membres)

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 7 membres présents ou représentés, est atteint.

Accueil par M. BAILLET, Maire de Fort-Mahon.

En introduction, le président remercie le travail effectué par Madame CANOVA qui a abouti à la validation du plan de gestion en décembre dernier. Il informe que Xavier HARLAY assure désormais la direction par intérim du parc, et qu'une fiche de poste circule pour le recrutement du futur directeur.

Il précise que Messieurs RUELLET et HARLAY ont présenté le plan de gestion au bureau du Conseil d'administration de l'Agence le 3 février dernier.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le président demande si les participants souhaitent ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour.

M. LEBLANC propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, sur la doctrine de saisine du Parc marin entre les services de l'Etat : « Comment les membres du conseil de gestion peuvent être associés à ces échanges ? ». Il est ainsi proposé d'intervertir les points 6 et 7.

Le président revient sur le point 6 « les avis » et informe qu'il y a un décalage dans le temps, ce qui entraîne qu'un certain nombre d'avis ne peuvent être traités. Il propose également d'ajouter un avis supplémentaire concernant l'installation de structures sur la plage du Touquet. La demande est arrivée après l'envoi du dossier et l'AOT doit être délivrée prochainement.

Décision du bureau	**ODJ validé à l'unanimité**
Remarques	*Avis sur les structures de la plage du Touquet ajouté*

2. Retour sur le conseil d'administration de l'Agence

Il a été annoncé, à la surprise de tous, le départ de M. Olivier LAROUSSINIE en tant que pré-configurateur de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et directeur de l'agence des Aires marines protégées, le 31 mars prochain. Nous avons appris par ailleurs qu'il sera remplacé par M. Christophe AUBEL.

Pour information, à la suite du conseil d'administration, les Présidents des Parcs ont demandé un rendez-vous auprès de Madame la Ministre et auprès de Madame la Secrétaire d'Etat pour exprimer notre inquiétude sur les moyens humains et financiers qui seront mis demain à la disposition des parcs.

Le président revient sur les points abordés durant le Conseil d'administration de l'Agence :

- Le conseil scientifique a fait lecture de son avis, il félicite la qualité de l'ouvrage (précis et complet), soulignant toutefois que le document est très orienté « croissance bleue ». De ce fait, il faudra afficher et construire ces ambitions à travers nos indicateurs et nos plans d'actions. Il rappelle que contrairement aux autres parcs, nous n'avons pas bénéficié d'un retour du Conseil Scientifique avant l'approbation du Plan de gestion et complique donc l'intégration de leurs remarques.
- Le Ministère a évoqué l'affichage des sites Natura 2000 dans le Parc.

Le Ministère a approuvé le plan de gestion du Parc à l'unanimité.

M. CHEVALIER précise la 3ème observation relative au vote unanime du plan de gestion par le conseil d'Administration, mais assortit également d'une clause de revoyure.

Le président annonce le besoin d'avoir un calendrier permettant une bonne articulation des différents avis.

Remarques du Conseil d'Administration de l'Agence	*L'équipe devra mettre en place les indicateurs en associant le Conseil Scientifique pour afficher nos ambitions de défense environnementale.* *Les éléments cartographiques et l'état de conservation des espèces et des habitats Natura 2000 dans le périmètre du Parc devront être ajoutés en annexe du plan de gestion.* *Le Conseil d'administration de l'Agence a souhaité une révision du plan de gestion dans 6 ans.*

3. Proposition de modification et d'évolution du Règlement Intérieur

La partie règlementaire du Code de l'environnement (article R334-33) prévoit que le conseil de gestion « arrête son règlement intérieur, lequel fixe notamment la composition et le mode de fonctionnement du bureau ». Le projet de règlement intérieur est dans l'ensemble identique à celui des autres parcs naturels marins. Il y a un besoin d'harmonisation des règlements intérieurs, moyennant quelques améliorations suite aux retours d'expérience issus des autres parcs (Iroise) et converge avec un projet de règlement intérieur-type qui a fait l'objet d'échanges avec le ministère de tutelle et a été approuvé lors du conseil d'administration de l'Agence le 24 novembre 2015.

Les principales modifications et évolutions du règlement intérieur sont présentées :

- Quorum à la moitié
- Vote à bulletin secret :
  - il est proposé de se baser sur le nombre du plus petit collège, les personnalités qualifiées soit 4 personnes.
- Représentation possible au sein du bureau par les suppléants.
- Article 25 sur l'absentéisme ajouté :
  - il est proposé de retenir 4 absences de représentation par le titulaire et le suppléant pour en demander son remplacement.

Toutefois la question reste posée si cet article relève du Conseil de gestion et/ou du Bureau ? Ceci sera précisé au prochain conseil de gestion.

M. MAQUINGHEN regrette que dans cette révision du règlement intérieur, les modalités des élections des vice-présidents et de désignation des membres du bureau ne soient pas modifiées. Il semble curieux de désigner d'abord les vice-présidents pour ensuite compléter le bureau. Ainsi le vice-président n'est pas forcément représentatif du choix de son collège. Le vice-président est élu par le conseil de gestion pour ensuite compléter le bureau par le vote en interne des collèges. Il semble plus logique de faire une élection du Président en conseil de gestion, ensuite d'élire les membres du bureau, puis de désigner en interne les vice-présidents.

Le président répond que le règlement est conçu de cette manière dans tous les Parcs et qu'il n'est possible que de proposer un changement global au niveau des règlements intérieurs.

4. Présentation du plan d'actions 2016 et budget par thématique du plan de gestion

Les chargés de mission présentent les différentes actions prévues sur la base des documents envoyés, plus du document sur table. Ces actions sont reliées aux différentes thématiques. Une action est pilotée par un chargé de mission et peut répondre à plusieurs thématiques.

M. BOURGAIN trouve qu'il y a beaucoup d'opportunisme dans ce plan de gestion. Le Parc marin participe à des actions qui sont menées par d'autres mais il ne crée pas d'actions et que soient définis nos plans d'actions futures.

Le président précise que nous sommes dans notre premier plan d'actions. Pour 2017, le conseil de gestion devra être une force de proposition en termes d'actions. Pour rappel, le budget du Parc est de 250.000€ hors fonctionnement et masse salariale. Cette somme comprend également les actions menées par le LIFE.

M. BOURGAIN demande quelle est la politique du Parc sur le colloque des déchets ? Le Parc participe à une action d'une association. L'objectif est-il d'aller dans le sens de ce que fait l'organisation ou d'influer sur sa philosophie pour tendre vers autre chose. Ramasser des déchets et les trier pendant des décennies, est-ce là le rôle du Parc ?

Le président réitère ses propos. Il s'agit cette année d'accompagner, de s'associer ou pas aux partenaires et aux acteurs sur ce qu'ils font. Ce n'est pas notre rôle d'interdire aux associations de mener des actions. Il faudra s'accorder du temps par la suite pour réfléchir à faire mieux.

M. HARLAY précise que le partenariat avec l'association permet de définir la façon de mieux gérer la collecte de déchets. Par la suite, il sera nécessaire d'apporter une réflexion sur la qualité de l'eau pour supprimer les déchets.

M. BECQUET demande que le Parc puisse mener une action sur la prise de conscience sur la façon de générer les déchets ?

Concernant l'action de formation des encadrants des sports de nature :

- En réponse aux questions de M. BOURGAIN, Mme RICHARD et M. DAUBELCOUR, il est rappelé que les *« sports nautiques » font partis des « sports de nature » qui se pratiquent sur un domaine public maritime sur mer ou sur l'estran, dans la nature et qui ne prend pas en compte leur impact sur l'environnement. Un certain nombre de clubs ont été identifiés (basée sur le nombre d'adhérents, de clientèle susceptible d'être concernés) et une convention avec ces associations sera établie. Il est prévu également l'édition de flyers et de documents remis par les encadrants à leur clientèle, en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale Nord Pas-de-Calais (DRJSCS) qui financent en grande partie cette action là.* Le prestataire n'a pas encore été retenu car à ce jour il n'y a pas de cahier des charges.

Concernant les captures par les pêcheurs à pied de loisir :

- En réponse aux questions de M. BOURGAIN, il est précisé que les pêcheurs de loisirs sont tous les pêcheurs appartenant ou non à une association ou aux fédérations FNDPSS, la FMPM. Les pêcheurs à la canne seront eux intégrés au diagnostic territorial approfondi et au système d'acquisition des données sur les pratiques de pêche. L'objectif du travail est de sensibiliser tous ces acteurs en parlant avec eux directement sur le terrain. Il y a aussi le développement d'outils de communication comme les plaquettes et bientôt l'installation de panneaux sur la réglementation de la pêche professionnelle.

Le président précise qu'il s'agit de trouver des éléments de cohabitation qui permettent aux deux acteurs, qui sont les acteurs de loisir et les acteurs professionnels, de définir une politique commune. Par la suite, il faudra expliquer les règles de bonne conduite pour les gens qui souhaitent promouvoir la pêche à pied. Il précise la tenue du Colloque National LIFE du 22 au 24 novembre 2016.

M. DAUBELCOUR demande de faire la différence entre « moulières » et « parc à moules ».

Concernant les manifestations grand public :

- M. RUELLET souhaite que soit définie une doctrine sur les sollicitations reçues, où le Parc a une légitimité. Il demande quel partenariat existe avec les structures présentes au sein du conseil de gestion. L'objectif étant que chaque membre du conseil de gestion puisse promouvoir les actions du Parc au cours des manifestations.
  Le président propose de créer un guide simple du VRP Parc.

Concernant la gouvernance sur la représentation du Parc :

- M. HARLAY précise qu'un groupe de travail devra travailler sur ce point. Il fait état d'un retour d'expériences sur des autres sites, le conseil de rivage a présenté son plan de gestion de 600 pages réduit en un triptyque de 6 pages à destination du grand public.

Concernant la répartition budgétaire :

- Le président prévoit de revoir le budget en 2017 sur les actions nouvelles et de pérenniser ce qui a débuté en 2016.
- En réponse à M**.** LEBLANC sur le calendrier et la construction du budget 2017 avec l'Agence, le président informe que 2017 est prioritaire à l'AFB. Le bilan budgétaire de l'Agence pour cette année est négatif (–2 millions). Le discours du ministère assure que les moyens seront identiques aux moyens attribués. Il est donc difficile d'avoir une idée budgétaire pour 2017. La projection des budgets prévisionnels se fera dès le mois de juin. Il y aura un besoin de visibilité sur les postes pour 2017 car manque d'effectifs au sein l'équipe pour continuer à développer les actions. Le président précise que M. Michel MOLY, représentant des Présidents de Parcs, va demander un entretien pour faire valoir auprès du ministère un socle minimum de fonctionnement pour les Parcs. Il faut une lisibilité budgétaire.
- M. HARLAY complète sur le fonctionnement de l'agence. Noc actions sont présentées lors des commissions qui sont priorisées au regard du contrat d'orientation d'objectif. Ce qui permet à l'Agence de budgétiser les actions prioritaires au Parc.

Remarque complémentaire : M. BOURGAIN regrette qu'il n'y ait pas plus de vert foncé (patrimoine naturel) dans le tableau joint. Le président propose de le verdir dans les actions 2017.

Concernant la répartition du temps de travail :

- M. HARLAY présente :
  - le pourcentage du temps de travail de l'équipe du Parc en fonction des grands domaines de travail,
  - le tableau posé sur table,
  - le budget consacré pour chaque action

  et répond à M. BOURGAIN que l'équipe « réduite » du Parc manque de temps pour pouvoir piloter d'autres actions sur l'année ; qu'elle a un gros travail a réaliser sur les indicateurs pour pouvoir donner des avis cohérents et argumentés.

5. Information sur le travail à mener pour définir les indicateurs

M. HARLAY rappelle que le plan de gestion, validé le 10 décembre, a été réalisé en associant l'ensemble des acteurs du territoire et a fortiori, les membres du Conseil de gestion. Il doit être complété par un travail de définition et d'élaboration des indicateurs et métriques associés. Ces éléments sont nécessaires pour permettre de renseigner son « tableau de bord » de gestion. Ce travail nécessite d'établir une articulation entre une approche technique de la part de l'équipe du Parc et une approche par la concertation avec le conseil de gestion. Il est présenté :

- une ébauche du travail prévu pour établir, définir et valider les indicateurs et les métriques associées,
- les premières réflexions en interne sur la méthodologie à adopter pour travailler sur les indicateurs.

Le président complète sur la notion du « travail collaboratif ». Chaque membre du conseil de gestion devra élargir sa consultation aves les acteurs des différents collèges. Il y aura une validation des indicateurs par le conseil de gestion. Il est important qu'il y ait au préalable une consultation du conseil scientifique. L'idée de groupes de travail thématiques en croisant les collèges est productive (ex : lorsqu'on a croisé les collèges dans la modification de l'adoption du plan de gestion). Il faudra donc croiser à nouveau les collèges pour travailler cette fois sur les indicateurs. Il demande aux membres du bureau d'être force de proposition sur le choix des priorités dans les indicateurs.

6. Validation du visuel des panneaux d'affichage du LIFE + Pêche à pied de loisir

De nombreux outils d'information et de sensibilisation sont réalisés : des plaquettes d'information, des affiches, des réglettes. En complément, 6 panneaux vont être installés sur des sites pilotes : Audinghen (plage de la sirène), Ambleteuse, Wimereux, Le Portel, Le Crotoy, Ault. Le visuel du panneau permettra aux pêcheurs d'avoir cette information rapidement sur la possibilité de pêche à pied.
Six panneaux seront installés.

En réponse à M. BOURGAIN, il est précisé que :

- L'Arrêté Inter-Préfectoral complet ne sera pas intégré dans le panneau.
- La référence permettra d'identifier si le site est ouvert ou fermé à la pêche.
- Le panneau se doit d'être clair et lisible rapidement.
- Avec les références de l'arrêté, le public pourra le consulter soit sur internet soit en mairie.
- L'idée du « feu vert et du feu rouge » est retenue pour autoriser et interdire la pêche.
- Une demande a été faite au comité local d'ajouter un rond rouge en plus du texte qui est déjà prévu.

Le président propose la possibilité d'ajouter un « flash code » qui renvoie automatiquement à l'arrêté. Il souligne qu'un affichage court de l'arrêté parait plus pédagogique et lisible que d'en afficher toutes les pages.

M. BECQUET fait remarquer qu'il n'y a pas de panneau au Tréport.

- Le Tréport ne faisant pas parti des sites pilotes, il n'entre pas dans le budget du Parc. Cependant, il est proposé que ces panneaux soient proposés aux communes. Si elles le souhaitent, elles pourront s'associer à la commande.

Le président demande aux membres du bureau de faire remonter cette information auprès des mairies.

7. Demande d'avis :

M. HARLAY informe les membres du bureau qu'ils ont sur table le tableau représentant l'ensemble des avis reçus depuis le 01 janvier 2016. Ceux arrivés entre-temps seront statués au prochain Conseil de gestion.

M. JANNIC présente le tableau de synthèse. Dans le dossier de séance, 14 avis vous ont été envoyés, avec une fiche de synthèse et le dossier de la manifestation ou de la demande.

- Avis sur la Course de char à voiles "Trophée Demoury" / Le Touquet, le 13 mars 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à la majorité** 8 voix pour, 0 contre, 1 abstention
Remarque	*M. BOURGAIN ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de spectateurs aux activités sportives.* *M. JANNIC répond qu'il s'agit de courses qui ont lieu dans le cadre de la Fédération avec un classement et un championnat. Sur cette course, il est précisé que les spectateurs sont majoritairement cantonnés sur la digue. Les organisateurs ne font pas forcément une manifestation pour attirer un public mais plus pour réaliser une épreuve de championnat.* *M. BOURGAIN comprend que plage est, de ce fait, interdit au public.* *M. JANNIC répond Oui.* *Le président ajoute qu'il y a une période où il faut faire le choix de l'espace.* *M. NADAUD ajoute qu'il serait compliqué de gérer en plus les problèmes d'accueil de spectateurs (occupation, pollution, sécurité).* *Mme RICHARD demande à ce que soit spécifié dans l'avis s'il s'agit d'un championnat interne ou destiné au grand public et permettre ainsi aux membres du bureau de se prononcer.* *M. NADAUD répond sur la privatisation de l'espace : l'AOT gèle l'espace au profit du demandeur qui, en contrepartie, réalise une étude d'incidence (N2000) et paie une redevance d'occupation pour une durée limitée. A ce titre, il peut juridiquement exclure le passage à la population. C'est pourquoi une AOT est toujours temporaire et révocable. Il faut trouver le bon équilibre.*

- Avis sur l'organisation d'un tournoi de polo équestre / Le Touquet, les 02 et 03 avril 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à la majorité** 8 voix pour, 0 contre, 1 abstention
Remarque	*M. BOURGAIN fait remarquer qu'il n'y a pas d'accès au site pour les chevaux.* *M. NADAUD répond que les accès des participants ne font pas partie des AOT.* *Mme RICHARD informe qu'il y a des chemins réservés aux chevaux*

- Avis sur l'installation et l'utilisation d'un terrain de foot sur sable / Le Touquet, du 15 avril au 15 novembre 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	aucune

- Avis sur le concours de pêche, championnat régional / Le Touquet, le 22 mai 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	*M. HARLAY précise que lors d'un concours de pêche les poissons sont rejetés vivants.* *Le président souhaite que soit demandé au pétitionnaire les résultats du concours en termes de prises et de rejets.*

- Avis sur le concours de pêche / Cucq, le 27 mars 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	aucune

- Avis sur les Rencontres internationales de Cerfs-Volants / Berck-sur-Mer, du 09 au 17 avril 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité avec recommandations sur l'actualisation des données fournies.**
Remarque	*M. BOURGAIN fait remarquer que le document évoque la population de phoques et les chiffres annoncés datent de 2007 !* *Le président souhaite que soit demandé au pétitionnaire d'actualiser les données qui nous sont fournies.* *M. NADAUD répond que l'étude d'incidences est très simplifiée et la remise en place d'une étude peut avoir des coûts importants. Néanmoins, il est nécessaire d'avoir des données plus récentes surtout dans ce secteur là.* *M. BOURGAIN fait remarquer que c'est valable pour tous les avis.* *M. RUELLET répond que les pétitionnaires ont peu d'aide.* *M. NADAUD ajoute que pour les demandeurs de grosses manifestations (ex : cerfs-volants, enduropale) il semble nécessaire de réactualiser l'étude d'incidences par une étude détaillée tous les 5 ans.*

- Avis sur Le Tréport Jet-ski Evénement / Le Tréport, du 15 au 17 avril 2016

Décision du bureau	**Avis favorable avec recommandations à l'unanimité :** ***Un complément devra être apporté au dossier afin d'évaluer les impacts potentiels de dérangement des populations nicheuses notamment occasionnés par le bruit produit. Pour ce faire, le Parc assistera le pétitionnaire en le mettant en relation avec le réseau ornithologique local pour établir un suivi de l'avifaune durant la manifestation.***
Remarque	*M. BOURGAIN fait remarquer que cette activité génère du bruit et demande quel est le rayonnement ?* *M. JANNIC répond qu'il n'y a pas d'étude d'incidences sur ce dossier.* *M. BECQUET précise que les pilotes sont par groupe de 10 maximum et qu'il n'y a pas d'impact particulier.* *M. BOURGAIN demande si les ornithologues ont été contactés sur cette activité l'an dernier et si un rapport existe.* *M. HARLAY répond qu'il a contacté le GON (groupe ornithologique normand) pour les associer. Ils ont un suivi sur les populations nicheuses. Le bruit provoqué ne cause pas de dérangement.* *Le président souhaite qu'à terme le Parc ait un avis précis du GON.* *M. BOURGAIN insiste sur le bruit causé par les machines.* *M. RUELLET demande si le pétitionnaire a un engagement à travailler avec les ornithologues.* *Le président répond que le pétitionnaire devra suivre la recommandation dès l'an prochain.*

- Avis sur l'installation et l'exploitation d'un stade de plage / Berck-sur-Mer, du 04 avril au 08 mai 2016 et du 27 juin au 04 septembre 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	aucune

- Avis sur le marathon d'attelage / Berck-sur-Mer, le 15 mai 2016

Décision du bureau	**Avis favorable avec recommandations à l'unanimité :** ***Besoin de spécifier la ZPS.***
Remarque	*M. JANNIC soulève l'absence dans l'étude d'incidences de l'existence d'une ZPS. C'est le cas également dans d'autres dossiers.* *Le président rappelle le manque de moyens des demandeurs et envisage d'apporter des solutions pour émettre, à terme, de bons avis.*

- Avis sur l'installation de cabines de plage / Berck-sur-Mer, du 01 juin au 30 septembre 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	aucune

- Avis sur l'installation d'une terrasse extérieure / Berck-sur-Mer, du 04 avril au 02 octobre 2016

Décision du bureau	**Avis favorable avec recommandations à la majorité : vigilance sur le développement.** 8 voix pour ,1 contre, 1 abstention
Remarque	*M. BOURGAIN fait remarquer que cette activité risque de s'étendre comme c'est le cas sur les plages du Sud de la France.* *M. NADAUD répond qu'une discussion est en cours avec la municipalité sur une concession de plage pour 2017. Il s'agit d'une occupation de longue durée sur un périmètre délimité et à l'intérieur de laquelle la municipalité pourra sous-traiter des installations réversibles (ex : restauration).* *Le président demande que cette concession soit planifiée et précisée pour des questions de contrôle, de suivi.* *M. BECQUET : il existe ce type d'installation depuis plusieurs années à Mers-les-Bains* *M. NADAUD ajoute qu'une concession existe également au Touquet. Il rappelle que la concession obéit à des règles très strictes et n'occupera jamais plus de 20% de l'espace. Les accès restent libres. C'est plutôt un outil de qualité qu'un outil de dégradation.*

- Avis sur la Run and Bike / Equihen-Plage et Saint-Etienne-au-Mont, le 13 mars 2016 novembre 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à la majorité** 1 abstention
Remarque	aucune

- Avis sur le drainage de la plage par le procédé "ECOPLAGE" / Quend le 03 mars 2016

Décision du bureau	**Avis favorable à l'unanimité**
Remarque	*M. BOURGAIN demande si le système installé a fait revenir le sable sur la plage. Il souhaite avoir les données scientifiques du procédé écoplage afin de pouvoir décider en fonction des résultats obtenus.* *M. RUELLET répond qu'il y a eu des problèmes de colmatage des systèmes de drainage lié à la vase. Le système fonctionne assez bien et n'a pas de grande conséquence sur la faune.* *M. WIBART précise que système fonctionne bien.* *M. DAUBELCOUR informe que les bouchots sont victimes de la vase.* *M. NADAUD complète en précisant que c'est du cas pas cas avec des marges d'erreurs importantes. Il n'existe pas de dispositif général de lutte contre l'érosion ni d'étude sur le suivi des dispositifs déjà mis en place. Dans le Pas-de-Calais, l'Etat continue de faire des mesures de hauteur de plage et de recul de la dune permettant de savoir comment évolue la plage. A Merlimont, le système écoplage ne fonctionne pas correctement. Il complète que sur le phénomène d'érosion côtière, le dispositif GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) prévoit que les intercommunalités vont dès 2018 récupérer la compétence de lutte contre les submersions... Les PAPI (plan d'action et de prévention des inondations) doivent être la bonne échelle d'appréhension des sujets d'érosion pour avoir le retour d'expérience. Sur le Nord-Pas-de-Calais, le Pôle métropolitain a lancé les premières études qui nécessitent des ressources considérables.* *M. WIBART précise qu'un PAPI a été validé dans la Somme et prend en compte dans sa phase de diagnostic ce procédé écoplage.*

- Avis sur le raid multisports / Ambleteuse, Wimereux, Le Portel, Equihen, les 19 et 20 mars 2016

Décision du bureau	**Avis défavorable à l'unanimité pour cause de dossier incomplet.**
Remarque	*M. BOURGAIN rappelle que l'estuaire de la Slack est très fragile.* *M. Chevalier dit ne pas avoir été informé et rappelle qu'une manifestation nautique qui se déroule en mer doit faire l'objet d'une déclaration au moins 15 jours avant auprès des services instructeurs. Pour la partie marine, si l'organisateur n'a pas déclaré cette manifestation, il faudra lui faire savoir qu'elle ne sera pas autorisée puisqu'elle n'a pas été prévue dans les délais.* *M. NADAUD découvre cette manifestation et n'adhère pas à l'activité du paddle dans la partie estuarienne.* *Le président demande si la zone N2000 a été prise en compte.* *M. JANNIC répond que c'est plus au Sud.*

- Avis sur la mise en place d'équipements à vocation touristique sur le haut de plage / Le Touquet, de mars à novembre chaque année. Cette demande supplémentaire a été reçue après l'envoi du dossier et l'AOT doit être délivré le 19/03/2016.

Décision du bureau	**Avis favorable à la majorité** **1 abstention**
Remarque	*M. NADAUD ajoute qu'il s'agit d'un avenant à la concession. La concession ne change pas. Durée d'échéance à 2021. Dans la mesure où 5 lots subissent une évolution significative, il faut faire un avenant. L'urgence est que la concession permet à la commune du Touquet de mettre en position les installations de plages à partir de la mi-mars. La réversibilité existe et des branchements particuliers sont conçus pour relier les modules. Ce dossier répond aux conditions réglementaires.*

Concernant la saisine du Parc :

- M. JANNIC et M. HARLAY reviennent sur cette présentation qui illustre le cadre dans lequel le Parc est sollicité pour donner des avis. Ils font le constat de la complexité de la saisine et de l'instruction des avis.
- Le président retient l'idée d'intervenir auprès des pétitionnaires en amont afin de les conseiller, les inciter à compléter leur dossier et actualiser leurs données. Il ajoute qu'à terme il y aura une sélection des avis qui leur seront transmis. Il faudra définir ces critères de sélection. Il précise qu'il faut définir cette année les indicateurs en terme de mesure et d'impact notable vis-à-vis du milieu marin afin d'émettre les avis sur des critères objectifs.
- M. LEBLANC évoque la demande de son collège quant à la mise en place d'une « doctrine » entre le PNM et les services de l'Etat quant à la façon de déterminer les avis simples ou conformes. Il lui parait important que les membres du conseil de gestion soient associés à cette démarche. Il faut élaborer ensemble une « charte » sur les modalités de traitement (préparation, présentation et vote) des avis et les critères à prendre en compte pour l'avis conforme, afin de nous prévenir de tout risque d'instrumentalisation des projets qui seront soumis. Peut-être qu'un groupe de travail spécifique sur ce sujet serait pertinent.
- En réponse à M. DAUBELCOUR, il est proposé d'élaborer une fiche qui sera remise à l'organisateur pour sensibiliser les participants au fait que la manifestation se déroule dans un milieu protégé.

8. Questions diverses

Le président rappelle qu'il y aura des élections lors du prochain conseil de gestion : un renouvellement de vice-président et un représentant du collège des activités. Sachant que le vice-président est élu par l'ensemble des membres du conseil de gestion, et le représentant est nommé uniquement par le collège.

Le président rappelle les dates :

- du conseil de gestion et 2iP, le mardi 26 avril entre 09h30 et 17h00, à Merlimont
- du colloque national « Life » du 22 au 25 novembre 2016 à Boulogne-sur-Mer

et informe que Mme Pompili sera invitée au prochain conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentant de l'Etat et établissements publics :

- M. François NADAUD, délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais

Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
- M. Alain DAUBELCOUR, Comité régional conchylicole Normandie-mer du Nord
- M. Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables

Représentant d'organisations d'usagers :

- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des sports sous-marins

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées :

- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du nord de la France
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
- M. Yves MAQUINGHEM, Association Picardie Nature